

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

TRANSPARENCE FINANCIÈRE DE LA VIE POLITIQUE - (n° 3027)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. de La Verpillière

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« visées à l'alinéa précédent »,

les mots :

« mentionnées au troisième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.